

LES NOUVELLES d'AUBER



LÀ OÙ ÇA BOUGE

RECENSEMENT :
MODE
D'EMPLOI

P. 6

FEMMES D'AUBER

UNE
CONCIERGERIE
QUI RAPPROCHE
ENTREPRISES
ET ARTISANS
LOCAUX

P. 10

LES GENS D'ICI

Émeline
Chevalier

P. 4

LE JOURNAL DE LA VILLE D'AUBERVILLIERS – N°32 – DU 11 FÉVRIER AU 2 MARS 2020

ENTRE NOUS

Informier et prévenir : le droit pour tous



Parvis
de la
Maison
de justice
et du droit,
square
Stalingrad.

Connaître son « bon droit », s'informer, être orienté·e gratuitement ? On est souvent perdu face à la justice. Comment faire face ? Une adresse pour recueillir des informations, être conseillé·e ? La Maison de justice et du droit de notre ville. Cette structure de proximité est un lieu d'accueil et d'écoute. Elle accompagne les victimes dans leurs démarches. Elle est le lieu du droit et aussi celui de la justice : elle accueille celles et ceux qui ont commis une infraction dans le cadre d'un « rappel à la loi », elle tente de régler les litiges au quotidien en proposant des solutions amiables avec l'aide d'un conciliateur de justice, elle conseille celle ou celui qui, désespéré·e, cherche à faire valoir ses droits. Elle joue à plein son rôle d'intermédiaire entre le tribunal et les citoyen·ne·s. C'est, en quelque sorte, une interface.

Pour accompagner les victimes, un réseau est aussi en place. Composé d'associations et d'acteurs du service public ou privé, Discrimin'Action est un dispositif du Plan local de prévention et de lutte contre les discriminations, un réseau de vigilance pour l'accompagnement des victimes de discrimination et qui vise à favoriser l'accès aux droits de celles-ci.

À Aubervilliers, on n'est jamais seul, même dans les situations périlleuses. ● LA RÉDACTION

EN IMMERSION P. 8 MA MAIRIE, À QUOI ÇA SERT ? P. 11 AUBER CULTURE P. 12
LE BIEN-VIVRE P. 13 AINSI VA LA VIE P. 14 LES TRIBUNES P. 15 AUBERVILLIERS D'ANTAN P. 16

RETROUVEZ-NOUS

WWW.AUBERVILLIERS.FR

ET SUR   

Situées dans les villes éloignées des palais de justice, les Maisons de justice et du droit sont des lieux de justice mais surtout d'information.

L'accès au droit pour toutes et tous

FOCUS Informer et orienter les habitant-e-s, favoriser le règlement des conflits, intervenir dans le cadre des mesures judiciaires alternatives... Les missions de la Maison de justice et du droit d'Aubervilliers sont nombreuses, variées et souvent méconnues. Zoom sur cette maison pas comme les autres.

C'est une maison blanche flanquée d'une verrière et accolée au square Stalingrad. On peut y venir à pied, elle est au 20, rue Bernard et Mazoyer, à deux pas de l'Hôtel de ville, et a été inaugurée en 2000. Une fois la porte franchie, la pièce principale fait office de salle d'attente et Nadine Challal, agente de la Mairie, vous accueille avec un grand sourire. Au mur, de nombreuses affiches alpaguent l'œil, notamment celles sur les discriminations et les violences faites aux femmes, des prospectus sont également à la disposition du public. Pas de doute, nous sommes bien à la Maison de justice et du droit (MJD) d'Aubervilliers. « La plupart des Albertivillariens qui viennent ici pour la première fois nous disent bien souvent qu'ils ne connaissaient pas l'existence de ce lieu », constate Lydie Pradel, la greffière. « C'est un lieu où il y a un volet justice, c'est-à-dire que les

délégués du procureur reçoivent les gens qui ont commis des infractions pour ce qu'on appelle un "rappel à la loi" ou pour régulariser des situations. Mais c'est aussi et surtout un lieu où les gens peuvent trouver des informations concernant leurs droits grâce à des permanences », explique-t-elle.

Créés par une loi de 1998, les MJD sont des structures de proximité que l'on trouve dans les communes et quartiers des grandes agglomérations éloignées des palais de justice. Elles sont tributaires des tribunaux de grande instance (TGI), nouvellement rebaptisés tribunaux judiciaires (TJ), en l'occurrence celui de Bobigny en ce qui concerne la MJD d'Aubervilliers. On en compte 147 en France, une convention est signée entre les différents acteurs locaux et un arrêté du garde des Sceaux acte leur création. « C'est un partenariat entre le ministère de la Justice et la Ville ou une communauté d'agglomérations », résume Lydie Pradel. « Ici, la Ville participe à la cogestion de la Maison de justice et du droit en mettant à disposition une agente d'accueil et le bâtiment. Elle participe également à son développement, même si la greffière est la garante de l'organisation ; elle aide aux permanences en les cofinçant et peut proposer un diagnostic débouchant sur la nécessité de nouvelles permanences », détaille Marie Perrot qui a la triple



1» ACCUEIL La Maison de justice et du droit, au 20, rue Bernard et Mazoyer, inaugurée en 2000.

2» ÉQUIPE Nadine Challal, agente d'accueil et adjointe administrative de la Mairie, et Lydie Pradel, greffière à la Maison de justice et du droit.

UN RÉSEAU POUR ACCOMPAGNER LES VICTIMES

CONTRE LES DISCRIMINATIONS Composé d'associations et d'acteurs du service public ou privé, Discrimin'Action est un dispositif albertivillarien du Plan local de prévention et de lutte contre les discriminations, soutenu par le Contrat de ville, la DILCRAH et le Fonds social européen (depuis 2019). C'est un réseau de vigilance pour l'accompagnement des victimes de discrimination et qui vise à favoriser l'accès au droit de celles-ci. Il a été lancé officiellement le 22 mars 2018, en présence de Jacques Toubon, le Défenseur des droits. « On constate en France, mais encore plus à Aubervilliers, qu'il y a un fort ressenti de discrimination. C'est un phénomène assez répandu », explique Cihan Kaygisiz, la chargée de mission de la Ville qui pilote ce réseau. « Le recours au droit par les victimes est minime. Ce non-recours est multifactoriel : les procédures sont lourdes, les gens ne savent pas à qui s'adresser... Il y a aussi une intériorisation de la part des victimes, qui sont confrontées parfois dès leur plus jeune âge aux stéréotypes alimentant les logiques de domination/assignation », ajoute-elle. Le rôle de ce réseau est également de sensibiliser et former les acteurs de terrain qui, par manque d'informations, peuvent avoir une méconnaissance du sujet. Petit rappel : une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, comme l'origine, le sexe, le handicap, etc., dans un domaine visé par la loi comme l'emploi, le logement, l'éducation... Il existe 25 critères de discrimination en France, « c'est l'un des pays qui a un arsenal législatif très répressif à ce sujet », tient à préciser Cihan Kaygisiz. En 2019, une intervenante sociale (voir page 11) est arrivée au commissariat de la ville et a été formée sur cette problématique ; elle sait orienter les personnes victimes de discrimination. Une psychologue y a également été récemment recrutée par le ministère de la Justice. Aubervilliers compte aussi deux délégué-e-s du Défenseur des droits (voir ci-contre). Enfin, la ville a prévu, en 2020, de réactualiser son diagnostic territorial sur la question des discriminations, afin de redéfinir les axes prioritaires. ●

casquette de référente accès au droit de la Ville à la MJD, responsable du service PAVIP (voir page 11) et responsable et coordinatrice CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance).

DES PERMANENCES SUR LES DROITS

Concrètement, la MJD d'Aubervilliers est avant tout un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information pour toutes les questions juridiques. Toute personne peut y être renseignée sans condition d'âge, de résidence, gratuitement et de façon confidentielle. « Le plus souvent les gens viennent ici pour les permanences sur le droit des étrangers », explique Lydie Pradel. Les autres demandes les plus fréquentes concernent le droit de la famille, le droit du travail et le droit du logement. « Nous avons également une permanence spécifique pour les femmes victimes de violences physiques ou psychologiques. Une juriste peut se charger du dossier d'ordonnance de protection », ajoute-t-elle. Lutter contre les violences faites aux femmes, accompagner les victimes et sensibiliser la population est en effet l'une des priorités de la ville,

action qu'elle mène à la MJD en partenariat avec le Centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF 93).

Afin de répondre au mieux aux besoins d'une population spécifique, c'est un mailage digne d'un travail d'orfèvre qui est mis en place à la MJD d'Aubervilliers où tous les acteurs du territoire sont conviés (Association de la nouvelle génération immigrée-ANGI, Ligue des droits de l'homme-LDH, ADEF Médiation, Agence départementale d'information sur le logement-ADIL93, Sos Victimes, Association Léo Lagrange, écrivains publics, délégué-e-s au Défenseur des droits, avocat-e-s, juristes, notaires, juristes du CDAD...). Cette volonté de permettre aux Albertivillariens-ne-s, et notamment aux victimes, un plus large accès au droit, va de pair avec celle de régler aussi les litiges du quotidien en mettant en place des solutions amiables, avec le conciliateur de justice par exemple, et ce pour répondre à l'objectif de la MJD en matière civile et pénale. Car ce lieu est celui du droit, certes, mais aussi de la justice.

● CÉLINE RAUX-SAMAAN ET PIERRE SIMON



3 QUESTIONS À...

Sophie Pisk
COORDINATRICE DES DÉLÉGUÉ-E-S
D'AUBERVILLIERS DU DÉFENSEUR DES DROITS



« NOUS ALLONS CONTINUER À RENFORCER NOTRE COMPRÉHENSION POUR ALLER AU PLUS PRÈS DES HABITANT-E-S »

Qu'est-ce que le Défenseur des droits ? Le Défenseur des droits est une institution indépendante de l'État. Créée en 2011 et inscrite dans la Constitution, elle a cinq missions : régler les différends entre des administré-e-s et des services publics lorsque ceux-ci ne respectent pas la loi, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité, défendre les droits de l'enfant, faire respecter les règles de déontologie par les représentant-e-s de l'ordre public ou privé et, enfin, protéger et réorienter les lanceurs d'alerte. Cette institution est dirigée par Jacques Toubon et a un réseau de 519 délégué-e-s en France métropolitaine et en outre-mer.

Est-ce que toutes les villes ont deux délégué-e-s, comme c'est le cas à Aubervilliers ? Pas du tout. C'est même rare. Nous avons souhaité renforcer nos permanences à Aubervilliers, en en dédiant une plus spécifiquement à la lutte contre les discriminations ; il s'agit de celle d'Alain Mignot, qui reçoit à la Maison pour Tous Berty Albrecht le lundi après-midi. Emna Benamor, quant à elle, tient une permanence à la Maison de justice et du droit le mardi matin. Nous avons un partenariat étroit avec la Ville pour faire en sorte que les habitant-e-s d'Aubervilliers nous connaissent et n'hésitent pas à prendre rendez-vous avec l'un-e de nos deux délégué-e-s.

En cette nouvelle année, quels points allez-vous améliorer ou consolider ? En 2020, nous allons continuer à renforcer notre compréhension pour aller au plus près des habitant-e-s, faire connaître les sujets sur lesquels elles et ils peuvent se mobiliser et avoir le soutien et de la Ville et du Défenseur des droits, faire des campagnes de communication, des actions de sensibilisation aussi bien auprès des habitant-e-s que des travailleurs sociaux. Dans les semaines qui viennent, un guide de l'accès au droit destiné aux travailleurs sociaux va être diffusé, car ce sont des professionnels qui sont souvent en contact avec des personnes fragiles ou fragilisées et que c'est important qu'ils connaissent notre institution pour pouvoir réorienter les publics qu'ils accompagnent aux permanences. ● PROPOS RECUEILLIS PAR CÉLINE RAUX-SAMAAN



L'ACTIVITÉ DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT D'AUBERVILLIERS POUR L'ANNÉE 2019

5 424 4 407

PERSONNES RENSEIGNÉES,
dont 3118 ont été reçues
en permanences

SONT HABITANT-E-S D'AUBERVILLIERS,
879 habitent dans une des villes du 93
et 138 sont d'un autre département

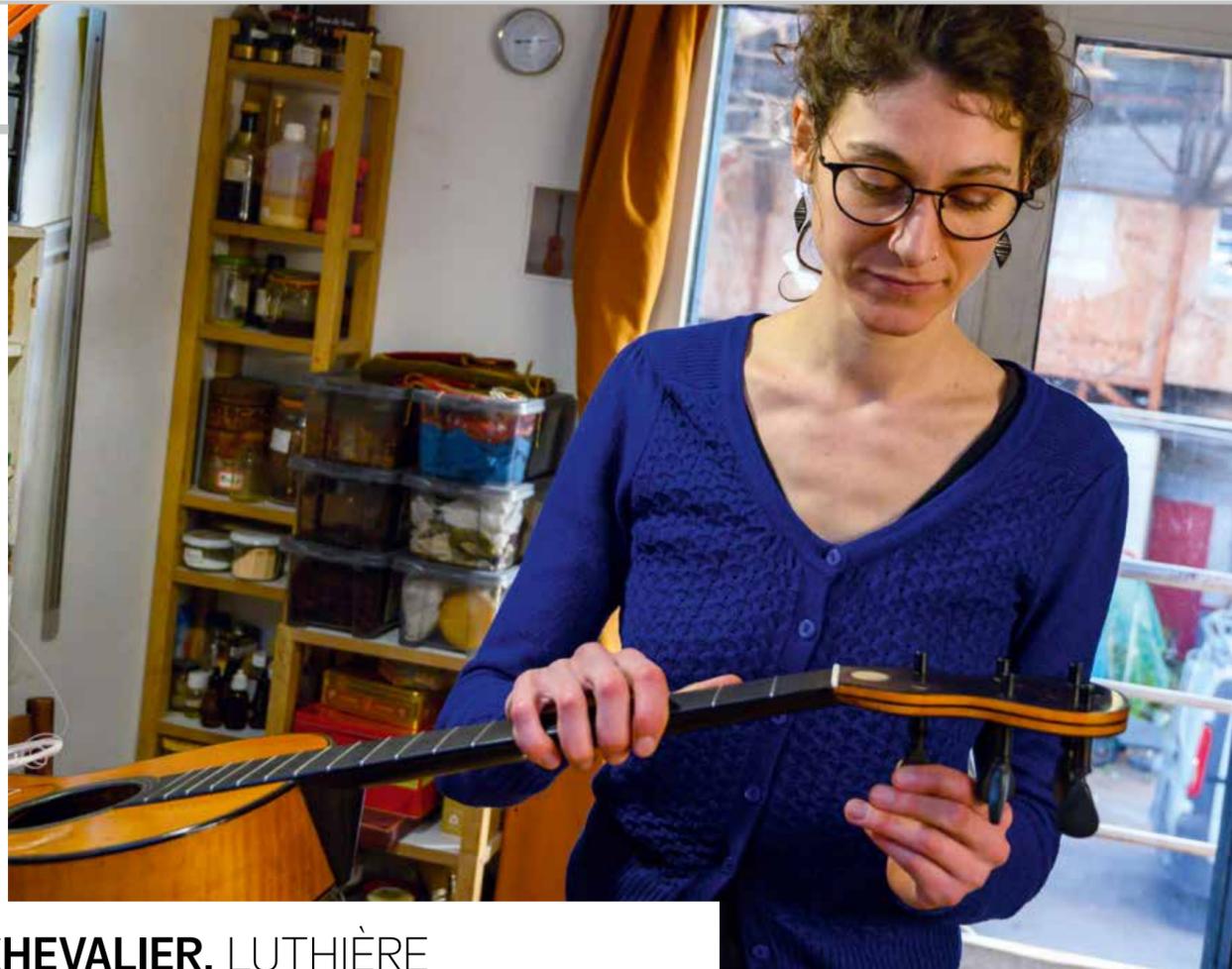
2 936

FEMMES

2 488

HOMMES

PROFIL

1988 Naissance en Bretagne**2015** Obtient le diplôme de maître artisan, à Leipzig**2016** Arrivée à la Villa Mais d'Ici

ÉMELINE CHEVALIER, LUTHIÈRE

« J'adore redonner vie à des instruments »

ARTISAN Vivre de sa passion est parfois un rêve qui devient réalité. C'est le cas d'Émeline Chevalier, luthière indépendante, qui travaille à la Villa Mais d'Ici.

C'est dans son atelier, situé au 77, rue des Cités, que l'on retrouve Émeline Chevalier. Des outils ordonnés, des étuis à guitare alignés, des planches en bois bien rangées... En somme, le lieu idéal pour fabriquer et restaurer des guitares classiques. Après avoir obtenu son brevet de métiers d'art en ébénisterie, Émeline s'est expatriée en Angleterre pour suivre une formation lutherie guitare. « Par la suite, je suis allée en Allemagne pour poursuivre mon processus d'apprentissage. J'ai rejoint une école qui proposait une formation complète mêlant théorie et pratique », raconte-t-elle. Une fois sa formation terminée, la luthière décide de passer le diplôme de maître artisan à la Chambre des métiers allemande à Leipzig.

« Avant mon départ à l'étranger, l'une de mes amies travaillait à la Villa Mais d'Ici avec un menuisier. Lorsque je suis rentrée en 2016, j'ai demandé à ce menuisier s'il y avait une

petite place pour moi. C'est comme ça que je suis arrivée à la Villa. » Aujourd'hui, Émeline Chevalier s'adonne à temps plein à la réparation et surtout à la fabrication de guitares classiques. Plus qu'un métier, c'est une véritable passion. « Je suis réellement passionnée par la restauration des instruments. En ce moment, je travaille sur la restauration d'une guitare de la moitié du XIX^e siècle. À travers le processus de restauration, on apprend beaucoup de choses sur la fabrication d'un instrument. C'est très riche en informations. De temps en temps, on peut même s'inspirer du travail d'un facteur qui date de 150 ans », s'émerveille-t-elle. La fabrication d'une guitare est aussi une vraie source d'inspiration pour la luthière. « C'est une recherche permanente. Il y a une telle possibilité de combinaisons de manière de faire et d'essences de bois qu'on en apprend tous les jours. Chaque instrument est quasiment unique grâce aux caractéristiques variables du bois. Le bois est forcément l'élément le plus essentiel. C'est un bois abattu spécifiquement pour la lutherie. Il faut savoir qu'on doit attendre six ou sept ans

pour que le bois sèche avant de pouvoir l'utiliser pour fabriquer une guitare. C'est un vrai processus d'ingénierie. Chaque pièce demande un travail très minutieux. Il faut également prendre en compte la densité du bois. Il existe différents types de bois : souple, tendre, dur, léger. Chaque densité a un impact sur la longueur du son, le poids, la rigidité... » Il faut savoir que la profession compte environ trois cents luthiers en guitare en France, mais il n'y a que six femmes qui exercent dans cette branche.

Émeline Chevalier ne compte pas ses heures. Elle passe une dizaine d'heures par jour dans son atelier à la Villa Mais d'Ici, six jours sur sept. « Je passe beaucoup de temps ici, c'est un lieu assez unique. Il y a beaucoup de gens différents, des artisans, des plasticiens, des compagnies de théâtre. On participe tous à la vie collective du lieu et on échange beaucoup autour de nos expériences. On organise aussi de temps en temps des ateliers de fabrication d'instruments avec les enfants. C'est très amusant, car ils ont une vision particulière des instruments. » ● QUENTIN YAO HOQUANTE

« On organise de temps en temps des ateliers avec les enfants »

DANIEL DAÏ, ÉTUDIANT EN SOCIOLOGIE

« C'est motivant d'habiter une ville qui fait partie du projet Grand Paris »

STUDIEUX Si Daniel Daï ne sait pas encore ce qu'il veut faire dans la vie, il poursuit avec sérieux son cursus universitaire sans se laisser distraire. Mature et rationnel, il choisit de concrétiser la fin de ses études avant tout.

Daniel Daï a 22 ans. Né à Paris, sa famille est arrivée à Aubervilliers lorsqu'il a 5 ans. Bon élève, même s'il est plutôt dissipé, il y fait néanmoins une scolarité sans problème. Établissements Jacques Prévert, Condorcet,

Henri Vallon, puis le lycée Le Corbusier où il passe son bac. C'est un garçon enthousiaste et qui connaît sur-tout sa ville sur le bout des doigts : « J'aime vivre à Aubervilliers ! Je n'y ai aucun problème et mes amis qui sont là aussi. Elle a tout d'une grande ville, avec beaucoup de bonnes choses. On a des transports en commun et le centre commercial du Millénaire. On a aussi le cinéma Le Studio où beaucoup de films sont projetés. Ça bouge bien à Aubervilliers. Il y a ce qu'il faut. Aubervilliers, c'est une bonne et belle ville ! »

À 12 ans, le jeune garçon commence à jouer au football sous l'impulsion de ses « copains de la cité » dans laquelle il grandit. Un effet de groupe positif. Il adore ça et voudrait en faire son métier. Inscrit dans un club, il s'entraîne alors deux à trois fois par semaine et, le week-end, participe à des matchs. Mais quelques années plus tard, son engouement n'est plus le même et Daniel ne deviendra pas sportif professionnel : « À la fin du collège, j'ai arrêté. Je me suis rendu compte, au bout de quelques années, que je n'avais plus la même passion, alors ça ne servait à rien de continuer. »

Il est maintenant en deuxième année de sociologie à l'université de Paris 8 à Saint-Denis : « Au début, ça a été un choix par défaut. Je voulais aller en licence de sport [STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives, ndlr], mais je n'ai pas été accepté. Comme j'avais un bac ES [économique et social], je suis allé en sociologie parce qu'il y avait des matières que j'avais déjà étudiées. Je m'y suis intéressé et cela m'a permis de passer en deuxième année. » Daniel Daï est pragmatique, il est dans le présent et se concentre sur ses études. « Un moment, j'ai pensé devenir professeur, mais j'ai tendance à me reposer sur mes acquis et ce sont des études longues qui demandent beaucoup d'efforts. » Il compte donc faire une troisième année pour passer sa licence. Et envisage de passer un master en économie, à moins qu'il ne change d'avis et opte pour un cursus qui le mènerait, quelques années plus tard, au Campus Condorcet. Allez savoir, quand on aime autant sa ville...

« Aubervilliers, c'est une ville vivante et joyeuse ! »



S'INVESTIR POUR RENDRE LA PAREILLE

Il se dit « un peu paresseux », mais pour autant, depuis quelques années, Daniel Daï trouve des petits boulots pour gagner un peu d'argent. Il s'investit également dans le Conseil local des jeunes de la ville, notamment lorsque celui-ci a besoin de bénévoles, comme pour les

sorties culturelles par exemple. Il n'a pas oublié que c'est au sein même de ce Comité, lorsqu'il passait son bac, qu'il a trouvé de l'aide dans les matières qui lui posaient problème, et que participer à l'opération « bac d'abord », organisée par d'ancien-ne-s bachelier-ère-s, lui avait permis de décrocher le sien.

Aujourd'hui, Daniel Daï s'accroche à ses études. Il ne sait pas encore quel métier choisir, mais il est confiant et serein. Il aspire à une vie « confortable et tranquille », continue à jouer au foot de temps en temps et trouve qu'il n'a pas à se plaindre, il a tout ce qu'il lui faut. Quand on lui demande de définir sa ville en trois mots, il répond : « Vivante, joyeuse, Grand Paris. C'est motivant d'habiter dans une ville qui va faire partie de ce projet. »

Un jeune homme qui suit sereinement son chemin sur les sentiers d'Aubervilliers. ● MAYA KACI

PROFIL

1997 Naissance à Paris, le 13 avril**2002** Arrivée à Aubervilliers**2015** Découvre le Conseil local des jeunes de la ville**2018** Obtient son bac économique et social

Vous avez peut-être vu dans le hall de votre immeuble une affichette indiquant qu'un agent allait se présenter prochainement chez vous pour le recensement. De quoi s'agit-il ? Qui est concerné ? À quoi cela sert-il ? On vous explique tout.

Le recensement : mode d'emploi

ÉCHANTILLON Comme chaque année, environ 2 500 logements tirés au sort (soit presque 8 % des foyers aubervilliersiens) vont être recensés. Cette grande opération, qui concerne toutes les communes de France, a commencé le 16 janvier et va s'étendre jusqu'au 22 février 2020.

Le recensement de la population a un double objectif. Il permet de calculer la population légale d'une commune, c'est-à-dire estimer le nombre d'habitants qui y résident et, grâce à un questionnaire détaillé, de déterminer les caractéristiques de la population locale : composition du foyer, âge, niveau d'études, profession, taux de chômage, surface et qualité du logement (appartement ou maison, nombre de pièces, type de chauffage, place de parking...), distance domicile-travail, moyens de transport utilisés, etc. Ces informations sont traitées par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et permettent d'établir le profil social détaillé d'une commune. Le recensement est une « photographie » de la ville et de ses habitants.

Le nombre d'habitants détermine le montant des dotations que l'État verse à la commune pour son fonctionnement, mais influe également sur la vie locale (nombre d'élus au conseil municipal ou nombre de représentant·e·s de la ville dans les instances de décision des structures intercommunales, telle que Plaine Commune par exemple). Il peut avoir un impact sur l'implantation réglementée de certains commerces, comme les pharmacies. Les données extraites du ques-

tionnaire permettent d'avoir une connaissance précise de la structure de la population et de ses conditions de vie. À ce titre, elles forment un outil indispensable à l'élaboration des politiques publiques nationales et locales. « C'est grâce à ces statistiques que l'on sait par exemple qu'Aubervilliers est une ville jeune avec beaucoup de naissances et que l'on va pouvoir anticiper le besoin de places en crèches, la construction d'écoles, de collèges dans les années à venir. La croissance démographique permet de prévoir le nombre de logements à construire, mais également les lits d'hôpitaux, les infrastructures de transports en commun à mettre en place, les places de stationnement nécessaires dans les rues, etc. », détaille Mirjana Pavasovic, responsable de l'Observatoire de la vie locale à la Ville d'Aubervilliers. Ces données peuvent aussi servir à des opérateurs privés pour mesurer l'importance d'une zone de chalandise et réaliser une étude de marché avant l'implantation d'un commerce ou d'un service.

MÉTHODOLOGIE

Pour établir ces statistiques, l'INSEE tire au sort tous les ans les adresses qui vont recevoir la visite de l'un·e des 17 agent·e·s recenseur·euse·s. Ce n'est donc pas un quartier particulier qui est couvert chaque année, mais des logements disséminés dans toute la ville (y compris des hôtels qui hébergent des gens à l'année en situation précaire ou encore des résidences étudiantes). Après cinq ans, 40 % des plus de 35 600 logements que compte Aubervilliers auront été passés au crible. Cela représente un échantillon suffisamment fiable pour que l'INSEE puisse extrapoler

les données recueillies et disposer d'une physiologie fiable et représentative de la population de toute la ville. Pour ce faire, elle calcule la taille moyenne des ménages sondés qu'elle multiplie par le nombre de logements et ajoute les catégories de populations vivant dans les communautés (comme, par exemple, les maisons de retraite).

PROCESSUS

La participation de chacun·e au recensement est un acte citoyen obligatoire et particulièrement important, car des réponses au questionnaire dépendent le bon fonctionnement de la ville et des services publics que nous utilisons toutes et tous. Les agent·e·s recenseur·euse·s recruté·e·s parmi le personnel municipal sont formé·e·s pour répondre aux questions que chaque citoyen·ne concerné·e peut se poser. Leur nomination et leur mission sont officialisées par un arrêté municipal. Elles et ils sont doté·e·s d'une carte officielle tricolore avec leur photo et signée par la maire. Elles et ils sont tenu·e·s au secret statistique. Les informations recueillies ne peuvent en aucun cas être transmises à une autre institution que l'INSEE. Il n'y a donc pas à craindre que ces données parviennent à d'autres organismes (Trésor Public, CAF, Pôle Emploi, etc.). Les renseignements du questionnaire sont nominatifs, afin de vérifier qu'ils correspondent bien à des personnes physiques existantes, mais sont ensuite anonymisés pour être agrégés et constituer les ordres de grandeur statistique. Le passage des agent·e·s est



» COLLECTE L'équipe d'agent·e·s recenseur·euse·s qui parcourt la ville depuis mi-janvier.

PRATIQUE

Vous êtes concerné·e par le recensement si vous avez reçu un courrier nominatif à votre domicile. Mais si vous avez manqué le passage de l'agent·e recenseur·euse, vous pouvez :

- **Le rappeler au numéro** qu'elle ou il vous a laissé sur l'avis de passage pour reprendre un rendez-vous.
- **Vous rendre à l'une des permanences** à l'Hôtel de Ville les samedis 15 et 22 février le matin de 9 h à 11 h 30.
- **Remplir le questionnaire** laissé par l'agent·e recenseur·euse et le mettre dans l'urne prévue à cet effet à la mairie ou dans ses annexes.
- **Demander vos codes d'accès** à votre agent·e recenseur·euse par téléphone ou lors de son passage et remplir votre questionnaire sur Internet : www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil

annoncé par des affiches dans le hall de l'immeuble et par un courrier nominatif reçu par les personnes concernées. Si vous en faites partie et que vous êtes absent·e, l'agent·e vous laissera un avis de passage avec son numéro de téléphone. Vous pourrez ainsi le rappeler pour prendre rendez-vous ou demander les codes pour vous faire recenser sur Internet. Les agent·e·s recenseur·euse·s passent également le soir et le week-end afin de maximiser les chances de trouver les gens qui travaillent en journée. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent également remplir leur questionnaire sur Internet (voir encadré ci-contre), s'adresser à la permanence en mairie mise en place pendant toute la durée du recensement ou

L'INSEE tire au sort tous les ans les adresses

le déposer dans l'urne prévue à cet effet à la mairie. Enfin, pour remplir le questionnaire, vous pouvez vous faire aider. Certain·e·s agent·e·s parlent plusieurs langues ou sont accompagné·e·s d'interprètes pour assister celles et ceux qui ne maîtrisent pas bien le français.

● MICHAËL SADOUN

Le recensement, un outil indispensable mais imparfait

BIAIS Si le recensement fournit de précieuses informations pour définir les besoins d'une commune, la méthode statistique choisie par l'INSEE désavantage les communes comme Aubervilliers qui ont un fort taux de croissance démographique.

Pour estimer la population de la ville, l'INSEE multiplie le nombre moyen d'habitant·e·s par foyer par le nombre de logements de la ville. « Le recensement est annualisé avec une rotation complète sur cinq ans des logements visités. L'INSEE choisit l'année centrale de ce cycle de cinq ans comme année de référence en glissement. Cela signifie que pour la période 2015-2020, l'année de référence est 2017 », explique Patrick Simon, chercheur à l'INED (Institut national d'études démographiques) qui mène actuellement une étude sur les moyens, les modalités et les conditions de la collecte d'informations du recensement en Seine-Saint-Denis. Ainsi, selon l'INSEE et sur la base du nombre de logements de 2017, Aubervilliers compterait 86 375 habitant·e·s. À la Mairie, on conteste ce

décalage de trois ans. « Dans des villes comme la nôtre, qui connaissent une forte croissance démographique et où les constructions de logements sont nombreuses, le chiffre de l'INSEE ne représente pas le nombre réel d'habitant·e·s en 2020. La méthode de l'INSEE est problématique », explique Mirjana Pavasovic de l'Observatoire de la vie locale à la Ville. Car cette sous-estimation a une incidence, notamment sur les finances de la commune puisque le chiffre de l'INSEE sert de référence pour calculer les dotations de l'État à la commune.

CHANGER LA LOI

À la Ville, on indique que le préjudice financier lié à la méthode de calcul serait d'au moins un million d'euros. La Ville a des dépenses concrètes liées au nombre d'habitant·e·s réel de l'année n et non pas de l'année n-3. « Il faut un certain courage pour demander un changement de méthode de calcul car celle-ci est fixée par la loi. Cela suppose donc de changer la loi. Même si d'autres villes de Seine-Saint-Denis nous soutiennent dans cette démarche, peu de maires osent mettre les pieds dans le plat. Aubervilliers

connaît une croissance démographique de 2,6 % par an. Il faut bien mettre des moyens pour financer les besoins induits par une telle croissance de la population », ajoute Mirjana Pavasovic. Selon les estimations faites par l'Observatoire de la vie locale, la population d'Aubervilliers atteindrait plus de 90 700 personnes. Un chiffre que l'INSEE refuse de prendre en compte au nom de « l'équité de traitement entre toutes les communes de France ».

Même si cette divergence de points de vue n'est pas à l'origine de l'étude menée actuellement par l'INED, Aubervilliers s'est montrée particulièrement intéressée aux côtés de sept autres communes de Seine-Saint-Denis (Bondy, Clichy-sous-Bois, La Courneuve, Montreuil, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis et Tremblay-en-France) par l'étude menée actuellement par l'INED sur les conditions du recensement. Deux chercheur·euse·s pour chacune des huit communes vont accompagner les agent·e·s du recensement pendant toute la durée des opérations, afin de rendre compte de la réalité de terrain et des difficultés rencontrées. « L'étude abordera, entre autres, le sujet de l'actualisation du nombre de logements dans les villes et ses conséquences sur l'estimation du nombre d'habitants. Il y aura donc des éléments qui pourront être repris dans les arguments des communes de Seine-Saint-Denis pour faire valoir leur point de vue. Mais nous ne faisons pas un audit. Nous restons dans un travail de chercheur. Notre éclairage intéresse aussi bien les villes que l'INSEE, mais nous ne sommes qu'un intermédiaire », précise Patrick Simon. ● MICHAËL SADOUN

Le tribunal d'instance est chargé de régler les petits litiges de la vie quotidienne jusqu'à 10 000 euros.

Justice de proximité, justice de paix

AFFAIRES Au tribunal d'Aubervilliers, magistrats, greffières et personnel administratif gèrent les conflits des habitants de cinq communes environnantes. Compte rendu d'une journée entre leurs murs.

Une femme d'une quarantaine d'années s'avance à la barre et décline son identité dans un murmure à peine audible. Devant elle, la juge des contentieux de la protection (anciennement juge d'instance) consulte son dossier relatif à des arriérés de loyers, pendant que la greffière, à sa droite, prend note consciencieusement de ce qu'il se dit. « Il ne faut pas traîner quand on a des dettes, il y a des aides. Là, vous risquez l'expulsion », explique la juge, après avoir additionné le loyer normal à un supplément venant l'augmenter d'une centaine d'euros. « Là, avec vos ressources, vous êtes sûre que vous allez pouvoir payer tout ça ? C'est beaucoup je trouve », reprend la magistrate, tout en conseillant à la justiciable d'aller se renseigner à la Maison de la justice et du droit. Il est environ 11 heures et les audiences de la matinée s'enchaînent depuis 9 h 30 sans interruption. Ce mardi, la plupart des cas relèvent d'arriérés de loyers et, pour certains, de procédures d'expulsion. Ce sont là des motifs récurrents de convocation au tribunal de proximité, anciennement tribunal d'instance, en raison des caractéristiques inhérentes au territoire de la Seine-Saint-Denis, mais surtout compte tenu des compétences qui incombent à cette instance judiciaire. « Cinq communes sont de notre ressort : Stains, La Courneuve, Dugny, Le Bourget et Aubervilliers. Or ce sont des villes très peuplées, ce qui fait que les problèmes localisés représentent à peu près 65 % de nos contentieux », argumente Aurélie Police, la vice-présidente du tribunal de proximité d'Aubervilliers en charge de l'administration. D'une façon générale, les dossiers qui passent par cette instance relèvent de la fonction du juge des contentieux de la protection, magis-

trat spécialisé dans les problématiques liées aux vulnérabilités économiques et sociales. Aussi, les dettes de loyers, les cas d'expulsion pour cause d'arriérés, les dossiers de tutelle pour les majeurs, les crédits à la consommation, ainsi que les situations de logements indécents sont plaidés et jugés ici, dans ce bâtiment qui donne sur le square Stalingrad et où figure plutôt judicieusement cette appellation ancienne « Justice de paix ».

PRIVILÉGIER LA CONCILIATION

« L'idée que porte le tribunal de proximité est de ramener la paix dans la société », déclare Madame Police. Qu'il s'agisse de troubles du voisinage, d'une contestation liée à des funérailles ou d'un cas litigieux entre un propriétaire et son locataire, l'accent est mis sur la conciliation entre les deux parties. À titre d'exemple, les litiges relevant d'une somme inférieure à 5 000 euros font l'objet d'une conciliation préalable obligatoire. « Mieux vaut un bon accord conclu rapidement qu'un long jugement », exprime à ce propos la magistrate. Un accord rapide pour désengorger le travail des greffières et de la juge qui ont dû faire face à un sous-effectif du personnel entraînant une fermeture provisoire (de septembre 2017 à janvier 2018) de l'accueil au public. « C'était la solution la moins mauvaise. Soit nous maintenions l'accueil ouvert, ce qui mobilisait du personnel, soit nous acceptions de rallonger les audiences, quitte à repousser des jugements de plusieurs mois », explique Aurélie Police. Le tribunal a depuis retrouvé un fonctionnement normal, mais les délais d'audience demeurent longs. En dehors de l'inconfort qu'on peut éprouver à voir un jugement s'étirer longtemps, ces retards ont pour conséquence d'aggraver la situation de certain·e·s justiciables, qui voient leur dette grimper au cours de cette longue

« Mieux vaut un bon accord conclu rapidement qu'un long jugement »

viennent pas à leur convocation : « Ce n'est vraiment pas évident de venir ici et d'étaler sa vie lors d'une audience », explique une greffière au civil. « Un locataire endetté a tout intérêt à venir pour expliquer sa situation et se défendre. S'il se présente, cela montre sa bonne volonté », reprend-elle. Ce métier

attent. En ce début d'année, le public se presse dès 13 h 30, soit une demi-heure avant l'audience de l'après-midi. Certain·e·s sont venu·e·s avec un peu d'avance pour se donner du courage, d'autres cherchent un renseignement concernant leur convocation. À l'entrée, le vigile vérifie consciencieusement les sacs et les poches de toutes et tous les visiteur·se·s. Apparemment, on n'est pas à l'abri de quelques surprises : « C'est un petit tribunal. Certaines personnes viennent avec des canifs sans se poser de question. Il mérite bien le nom de tribunal de proximité », commente une avocate. En peu de temps, la salle d'audience est pleine. Les personnes convoquées ne sont pas venues seules, mais le plus souvent accompagnées d'un·e proche venu·e les soutenir moralement, ou d'un·e avocat·e qui s'est emparé·e de leur dossier. Chaque justiciable est porteur d'une histoire personnelle. La perte d'un emploi, des conflits avec la famille, un ex-mari qui ne paye pas la pension alimentaire, certains détails de la vie privée sont exposés au tribunal. La situation est embarrassante en soi et explique pourquoi, dans certains cas, les justiciables ne

1»MURS Le tribunal d'instance installé depuis plus d'un siècle dans le square Stalingrad.

2»1^{ER} PLAN Les huit greffières sont le premier intermédiaire entre la ou le justiciable et la ou le magistrat·e.

méconnu est au cœur des activités du tribunal de proximité. À Aubervilliers, on compte un directeur des services de greffe à mi-temps, dix postes de greffier·ère·s (dont huit sont pourvus), pour deux magistrat·e·s et deux conciliateur·rice·s. Ces greffières (car ce sont toutes des femmes) occupent plusieurs services qui correspondent aux principales missions d'un tribunal de proximité : le civil, les tutelles des majeurs, les services des saisies de la rémunération et les nationalités.

UN TRAVAIL AU LONG COURS

Présente aux côtés de la juge, la greffière ne se contente pas de prendre des notes pendant l'audience, elle est aussi la garante de la procédure, et plus encore : « Nous sommes les intermédiaires entre les justiciables et les magistrats », nous explique-t-on à plusieurs reprises. Au civil, il peut s'agir de régler un litige avant qu'il ne fasse l'objet d'une convocation au tribunal. Aux tutelles des majeurs, il n'est pas



3»ACCUEIL Ce tribunal à échelle humaine n'échappe pas aux règles de contrôle d'usage : fouille et filtrage à l'entrée.

4»DIRECTION Aurélie Police, vice-présidente du tribunal de proximité d'Aubervilliers en charge de l'administration.

lot des tribunaux de proximité, et c'est aussi une caractéristique du territoire, nonobstant les efforts déployés dans les mairies de banlieue pour accompagner les personnes en difficulté. « J'ai pu remarquer qu'à la campagne les gens sont plus isolés. De plus, si mon travail est peut-être moins confortable, nous sommes aussi plus polyvalents, ce qui nous pousse à être efficaces », conclut Madame la juge, deux minutes avant une audience. Le tribunal de proximité d'Aubervilliers peut compter sur l'implication et le dynamisme de sa jeune équipe. Mais, d'après le rapport d'information déposé par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis datant du 31 mai 2018, le département souffrirait des procédures de recrutement et d'affectation mises en œuvre par l'État. « qui ont fait de ce territoire une école de formation bis pour les fonctionnaires stagiaires ou débutants ». Cependant, quand certain·e·s prévoient un retour dans leur ville natale après plusieurs années probatoires, d'autres projettent une carrière ici : « Je n'ai pas peur du 93. Je suis née à Montreuil et je vis à Neuilly-sur-Marne », explique l'une des greffières « Pour le moment, je suis ici à titre temporaire, mais je me verrais bien rester ici plus longtemps », conclut-elle. ● ALIX RAMPAZZO

UNE ÉQUIPE IMPLIQUÉE

À la fin d'une journée d'audience, le travail se poursuit dans les bureaux. Une greffière évoque une période où elle y était jusqu'à 20 heures pour continuer à travailler sur des dossiers. « La charge de travail est très importante », explique la juge des contentieux de la protection. La faute à un manque de personnel, et à une démultiplication des dossiers à traiter par rapport à d'autres zones géographiques, plus riches et moins peuplées. « Ce qui étonne le plus en travaillant ici, c'est la pauvreté des personnes appelées », reprend la juge. C'est le

FUSION DES TRIBUNAUX D'INSTANCE ET GRANDE INSTANCE

RÉFORME » À compter du 1^{er} janvier 2020, le tribunal d'instance et le tribunal de grande instance deviennent le tribunal judiciaire. Cette mise en application de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice se traduit par la création d'une porte d'entrée unique pour le justiciable qui pour toute situation peut s'adresser au tribunal judiciaire, en se rendant notamment au Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ). Pour les tribunaux d'instance situés dans une commune différente du tribunal de grande instance, ce qui est le cas de l'ancien tribunal d'instance d'Aubervilliers, ce dernier devient une chambre détachée du tribunal judiciaire, appelée dès lors tribunal de proximité. Celui-ci concerne globalement son périmètre d'attribution, soit les litiges de la vie quotidienne inférieurs à 10 000 euros. À la place du juge d'instance, la loi prévoit la création de la fonction de juge des contentieux de la protection. ● A.R.

»ENTREPRENEURE

Sarah Ouattara, créatrice
de l'entreprise de conciergerie
Samara Facilities.

TALENT Sarah Ouattara a grandi à La Courneuve, habite au Blanc-Mesnil et fait prospérer son entreprise de conciergerie dans un bureau de start-up à Aubervilliers. Itinéraire d'une auto-entrepreneuse qui mise tout sur la Seine-Saint-Denis.

Installée à La Plaine Saint-Denis, comme tant de sièges de grands groupes, Sarah Ouattara fait tourner sa conciergerie Samara Facilities à plein régime. C'est simple, depuis le lancement en octobre 2016, rien ne semble l'empêcher de prospérer. Avec un réseau de 150 prestataires séquanodionysiens œuvrant dans des domaines aussi divers que le lavage automobile, l'artisanat de bijoux et la cuisine du monde, Sarah Ouattara satisfait les besoins des grandes entreprises venues s'implanter récemment à La Plaine. Au royaume du Grand Paris, les entreprises locales ont quelques cordes à leur arc pour innover et prendre leur (petite) part du gâteau. Et les cheffes d'entreprise semblent avoir plus d'un tour dans leur sac.

DE LA FONCTION PUBLIQUE
À L'AUTO-ENTREPRENARIAT

L'idée originale d'ouvrir une conciergerie a émergé en 2010, au moment où Sarah Ouattara est employée dans la sphère publique, à la Chambre de commerce de Saint-Denis. Elle éprouve alors une frustration de ne pas pouvoir faire travailler les commerces de proximité avec les grandes entreprises venues s'installer en Seine-Saint-Denis : « Je n'ai jamais réussi à faire venir les salariés de grandes entreprises en centre-ville. Les entreprises locales souffrent d'un déficit d'image, c'est un fait. » Aussi, petit à petit, l'idée de lancer sa propre entreprise fait son chemin. Pour Sarah Ouattara, la voie à suivre est celle de l'indépendance et de l'auto-entreprenariat, en partant d'un concept plutôt simple, mais peu développé en France, celui du service aux salarié-e-s des entreprises : la conciergerie d'entreprise. Une pratique qu'elle a trouvée adaptée : « La conciergerie permet de valoriser les entreprises locales en leur permettant de travailler au service des grands groupes », explique-t-elle.

Si Samara Facilities a décollé dès les premiers mois, on peut l'attribuer sans sourcilier au charisme certain de sa fondatrice, et à ses débuts professionnels dans la fonction publique territoriale. Mais elle doit aussi cette belle réussite au suivi dont elle a bénéficié de la part d'organismes publics et privés dès ses premiers pas en tant qu'auto-entrepreneuse : « J'ai travaillé pendant un an sur ce projet, dès mon retour de congé maternité

SAMARA FACILITIES
LA START-UP MADE IN 93Rapprocher les
entreprises et les
talents locaux

en 2015. Depuis, chaque jour, il y a des évolutions et des réorientations, comme le choix de me concentrer sur des prestations aux entreprises plutôt qu'aux salariés. J'ai été beaucoup suivie, notamment par La Miel [association qui a pour mission d'apporter, avec le concours de professionnels, les outils nécessaires à la création et au développement des très petites entreprises, ndlr] et l'Adie [Association pour le droit à l'initiative économique] en suivant leur programme CréaJeunes. J'ai ensuite été sollicitée par HEC pour intégrer leur programme dédié aux femmes cheffes d'entreprise. Dans la foulée, j'ai été à Station F, le plus grand incubateur européen créé par Xavier Niel. »

Les soutiens ne manquent pas pour lancer une affaire

qui a le mérite de trouver un public et une clientèle dans un secteur où la concurrence se fait sentir : « Je me positionne comme les grandes entreprises telles que Sodexo ou Atalian qui proposent d'externaliser la réponse à certains besoins, comme l'entretien des locaux », argumente Sarah Ouattara.

Le point fort de Samara Facilities est, contrairement à ces grands groupes, de proposer des services de proximité, avec autant d'avantages pour les prestataires que pour les clients, qui bénéficient d'un regain d'image : « Notre politique est de trouver une personne qui est capable de gérer l'entretien des locaux et qui habite à proximité. Ça lui évite de traverser tout Paris pour aller faire une ou deux

heures de ménage par semaine et, par ailleurs, c'est valorisant pour l'entreprise qui contribue au développement du territoire où elle s'est implantée, explique l'entrepreneuse. Je travaille uniquement avec ce que j'appelle des "talents locaux" : des artisans, des structures de l'économie sociale et solidaire, des chantiers d'insertion ou encore des PME à taille familiale. Aujourd'hui, une de mes fiertés est de pouvoir me dire que l'artisan qui est situé au centre-ville d'Aubervilliers va pouvoir travailler pour Vinci ou Veolia », poursuit-elle.

UNE GRANDE RESPONSABILITÉ

Si l'un des enjeux à La Plaine est de faire venir des grandes entreprises tout en suscitant la création d'emplois dans les environs, cela n'a rien d'un jeu d'enfant quand on sait qu'elles s'implantent le plus souvent avec leurs employé-e-s, qui peuvent trouver au sein même de l'établissement où elles et ils travaillent un ensemble de services. Des entreprises telles que Samara Facilities sont peut-être un début de solution, quoiqu'il faille trouver un juste milieu entre le développement de l'entreprenariat local et une amorce d'ubérisation des métiers de service en banlieue. Invitée en 2017 par Edwy Plenel au cours d'un débat portant sur l'origine banlieusarde de beaucoup de chauffeurs de VTC (voiture de transport avec chauffeur), emplois indépendants et le plus souvent très précaires, Sarah Ouattara semble ne pas avoir oublié la grande responsabilité qui est la sienne. « Il n'y a rien de pire que de se dire : "Je n'ai rien à faire et personne ne veut me recruter, je vais créer ma boîte." Quand on crée un statut d'indépendant pour pouvoir être un chauffeur Uber, une fois qu'on a signé on se rend compte que c'est très contraignant, qu'on se fait avoir par la super start-up au-dessus. Finalement, là où on croit qu'on est indépendant, on est plutôt enchaîné par la grande entreprise. » Quid de Samara Facilities alors ? « Je souhaite avoir une bonne croissance. Maintenant, le défi est de réguler cette croissance, tout en faisant en sorte que le modèle reste toujours le même. La meilleure progression que je souhaite est de pouvoir dupliquer le modèle tout en restant à une échelle de village. Je veux toujours faire en sorte que les talents locaux soient payés à temps, même si ça peut me causer des problèmes de trésorerie. Et dans l'absolu, j'explique souvent cela à mes clients : ce n'est pas parce qu'on est en Seine-Saint-Denis, que notre service est à bas coût. » ● ALIX RAMPAZZO

» Samara Facilities, 10, rue Waldeck Rochet, Bâtiment 521. Tél.: 09.72.60.01.45
souattara@samarafacilities.com
www.samarafacilities.com

Le service délivre toutes les informations juridiques possibles, de manière gratuite et confidentielle.

Le PAVIP, informer, prévenir et aider pour plus de sérénité dans la ville

PRÉVENTION L'équipe du service Prévention aide aux victimes et interventions publiques (PAVIP) a pour mission d'informer, prévenir et aider en matière de délinquance et de tranquillité publique.

Avec cinq personnes à son effectif, deux chargé-e-s de mission, une intervenante sociale en commissariat, une agente d'accueil à la Maison de la justice et du droit (MJD) et une responsable, le service PAVIP (Prévention aide aux victimes et interventions publiques) travaille pour la tranquillité publique, la prévention de la délinquance, l'aide aux victimes et l'accès au droit : « Avec un agent d'accueil à la Maison de justice et du droit, il y a un service direct au public. C'est une cogestion entre la Mairie, par le biais du service PAVIP, et le ministère de la Justice. Le but est d'y délivrer

toutes les informations juridiques possibles, de manière gratuite et confidentielle dont les habitants ont besoin », explique Marie Perrot, référente accès au droit de la Ville à la MJD (voir page 2), responsable du service PAVIP et responsable et coordinatrice Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Une intervenante sociale est disponible et reçoit sur rendez-vous au sein du commissariat. Éducatrice spécialisée et tenue au secret professionnel, elle accueille, informe et oriente toute personne en situation de détresse sociale, que cette dernière soit victime de violences conjugales ou familiales, de conflits de voisinage parfois violents. Andréa Lemarchand nous explique : « Je travaille beaucoup avec les assistantes sociales de secteur. Quand je reçois une personne, j'essaie de

savoir quels accompagnements sont déjà mis en place. En fonction de sa situation, je vais pouvoir l'orienter. Je travaille aussi avec le centre municipal de santé où se trouvent d'ailleurs deux conseillères conjugales qui accompagnent des femmes victimes de violences. Elles peuvent m'interpeller sur des situations et inversement. De cette façon je peux, si besoin, faire l'interface avec les services de police. »

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Marie Perrot et ses deux chargées de mission s'attellent à la partie « projets » en matière de prévention de la délinquance et tranquillité publique ou d'aide aux victimes : « Nous avons un groupe de travail "femmes victimes de violences" où nous développons les formations et l'ensemble du réseau de professionnels sur le terri-

toire, afin qu'elles soient mieux repérées, orientées et accompagnées, et leur prise en charge plus efficace. Dans ce groupe, nous avons le centre municipal de santé, le service social municipal, le commissariat, les PMI (protection maternelle infantile), mais aussi les associations qui aident les victimes, comme La Main Tendue qui héberge et fait de l'accueil de jour, précise-t-elle. Certains professionnels n'ont pas vocation à accompagner les femmes victimes, mais peuvent se retrouver en contact avec l'une d'entre elles et, dans ce cas, il faut savoir l'aider, et déjà reconnaître le problème. Dans la dernière formation que nous avons faite, il y avait par exemple des agents d'accueil, des professeurs des écoles et la responsable des agents de surveillance de la voie publique. » On l'aura compris, l'équipe du PAVIP travaille conjointement avec les services municipaux, dont la plupart sont à même d'être sollicités. Elle organise également des campagnes de sensibilisation à destination des habitant-e-s.

ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

En ce qui concerne la prévention de la délinquance, le PAVIP, en partenariat avec le Parquet, porte un projet d'accompagnement des mineur-e-s ayant commis une première infraction ou dont le profil pourrait présenter un risque de basculement dans la délinquance. En effet, une attention particulière est donnée à leur information. Sont traités les problèmes de prévention routière et les dangers d'Internet. Des « rallyes citoyenneté », procès reconstitués et ateliers ludiques sont organisés (notamment avec l'OMJA et l'association Raid Aventure) pour éduquer les plus jeunes au droit, à la justice et aux institutions.

L'objet de la tranquillité publique n'est pas en reste : le service PAVIP, en collaboration avec AuberMédiation, groupe d'intérêt public des médiateurs de nuit, anime la cellule de veille des bailleurs sociaux, afin d'aider à réduire les nuisances rencontrées par les résident-e-s. Dans le but de renforcer la protection des habitant-e-s, le service a également installé 30 caméras de vidéoprotection dans la ville depuis 2015. Le dispositif étant placé sous la responsabilité du chef de la police municipale. ● MAYA KACI

L'équipe du PAVIP (Prévention aide aux victimes et interventions publiques).



Intervenante
sociale en
commissariat

Andréa Lemarchand,
sur rendez-vous,
au 06.24.44.25.89

Permanences
juridiques
gratuites
et confidentielles

Rendez-vous
avec Nadine Challal
au
01.48.11.32.24

Blues, rock, musique africaine ou encore saudade brésilienne... sont programmés chaque vendredi.

Concerts et cuisine du monde à Auberkitchen

MUSIQUE Installé depuis 2018 aux Quatre-Chemins, le restaurant Auberkitchen s'est bâti une solide réputation pour sa cuisine du monde faite maison. Depuis presque un an, il propose également des concerts live.

Tout commence par une rencontre entre Sébastien Leplaideur, le fondateur du restaurant Auberkitchen de la rue Lécuyer, et Yann Goury, qui gère avec son ami Clément un food truck qui fait fréquemment une halte aux ateliers d'artistes Opaz, dans la rue de Presles toute proche. « Clément et moi sommes venus déjeuner par hasard à Auberkitchen et on a beaucoup apprécié. En revanche, le soir, je trouvais que ça manquait d'énergie. On a proposé de préparer nos plats et de ramener des concerts », explique Yann Goury, désormais co-associé du restaurant. Pour cela, l'homme qui ne vient pas du monde de la musique, s'attache les services d'un ami, Ben Body, bassiste du groupe La Caravane passe, qui se charge de toute la programmation musicale. « On voulait proposer une cuisine du monde, avec de la musique du monde dans un quartier très cosmopolite. On a appelé ça les

soirées "Marlboro Bled". C'est un clin d'œil sympathique à ce quartier. » Tous les groupes qui se produisent le vendredi, de 20 heures à minuit, sont composés de professionnel-le-s. Elles et ils viennent du Sénégal, des États-Unis, des Caraïbes ou encore de Turquie et transforment la petite salle du restaurant en dancefloor animé. Les tables sont poussées sur les côtés pour laisser les client-e-s danser au son du blues, du rock, de la musique africaine ou de la saudade brésilienne. L'ambiance est chaleureuse et conviviale. Le concert est gratuit et les gens viennent entre ami-e-s se partager des assiettes façon street food à picorer : tacos mexicains, falafels libanais, keftas turques ou burrata italienne.

SUCCES

Certains soirs, l'affluence est telle que le restaurant est plein à craquer. « On peut accueillir parfois plus d'une centaine de personnes avec autant de gens debout qu'assis. Au début, on avait surtout des bobos parisiens, mais désormais, les concerts attirent toutes sortes de gens, même les familles. Nous accueillons des gens de toutes les communes voisines d'Aubervilliers. On a même des

habitueus qui viennent chaque semaine », témoigne Yann Goury. La programmation est connue un mois à l'avance et annoncée sur la page Facebook d'Auberkitchen. Un site Internet dédié verra le jour très prochainement. Le restaurant, qui ouvre également les jeudis et samedis soir, propose aussi d'autres événements réguliers comme des soirées karaoké le deuxième samedi de chaque mois avec l'instrumental joué en live par le groupe El Jukeboss, des sketches avec le « 4 chemins comedy club » le troisième samedi de chaque mois. Les enfants ne seront pas oubliés de mettre en place, cette année, des activités le dimanche (création théâtrale, photo, création audio, etc.). « J'aime partager les choses qui me plaisent. Je ne veux pas que ce soit juste un restaurant. Je veux que ce soit un lieu de vie pour travailler, bouquiner, écouter de la musique, rencontrer une fille "en date", faire un brunch en famille... », conclut Yann Goury.

● MICHAËL SADOUN

» Auberkitchen, 20, rue Lécuyer, Tél. : 01.48.11.01.74
www.facebook.com/Auberkitchen



Auberkitchen ouvre les jeudis, vendredis et samedis soir, pour se retrouver entre ami-e-s autour de la musique.

À votre agenda

CONCERT

VENREDI 28 FÉVRIER À 18 H 30

« Les Noces de Figaro » Les élèves de la classe de chant lyrique de Daniel Delarue, sous la direction musicale d'Alexandre Grandé, interpréteront cet opéra-bouffe en quatre actes de Wolfgang Amadeus Mozart, créé en 1786 et inspiré de la comédie de Beaumarchais.

Les Noces de Figaro » CRR 93, auditorium, 5, rue Édouard Poisson Entrée gratuite sur réservation au 01.48.11.04.60 reservations@crr93.fr

THÉÂTRE

DU 26 FÉVRIER AU 1^{ER} MARS

« Nana n'attrape pas la variole »

La prostitution est-elle un motif d'aliénation ou permet-elle d'introduire une forme de libération ? Pauline, dans *Les Jolies choses* de Virginie Despentes, prend la place de sa sœur défunte Claudine. Comme pour elle, la sexualité devient un moyen de transaction et un enjeu de pouvoir. Elle capte les désirs et accroît son profit en reproduisant ce qu'on attend d'une esthétique pornographique : que la femme se donne comme pur objet de jouissance.

» Théâtre de La Commune, 2, rue Édouard Poisson Infos et réservations : www.lacommune-aubervilliers.fr

RENCONTRE MUSICALE

Initié par Dan Amozig, le concept de La Soufflante est simple : créer de toutes pièces un concert improvisé avec un petit collectif de musicien-ne-s et de chanteur-euse-s, sans partitions, sans répétitions, et avec comme fil conducteur l'idée du souffle.

» Collective, café culturel, 2 ter, rue du Moutier Gratuit, tout public

CINÉMA

Cinéma Le Studio 2, rue Édouard Poisson www.lestudio-aubervilliers.fr Tél. : 09.61.21.68.25

DU 19 AU 25 FÉVRIER

Sherlock junior Festival cinéma Télérama enfants ! 3,50 € la place pour les adultes accompagnateur-ric-e-s » Séance : jeu 20 fév, 10 h 30

Marche avec les loups Festival cinéma Télérama enfants ! 3,50 € la place pour les adultes accompagnateur-ric-e-s » Séances : ven 21 fév 16 h, mar 25 fév 16 h

Le Voyage du docteur Dolittle Jeune public » Séances : mer 19 fév, 14 h, jeu 20 fév, 14 h, ven 21 fév, 10 h 30 et 14 h, sam 22 fév, 16 h, dim 23 fév, 16 h, mar 25 fév, 18 h

C'est arrivé demain » Séances VOSTF : dim 23 fév, 18 h (ciné-club)

Cuban network Séances VOSTF » mer 19 fév, 18 h, jeu 20 fév, 16 h, ven 21 fév, 18 h, sam 22 fév, 20 h, dim 23 fév, 11 h

Système K » Séances VOSTF : mer 19 fév, 20 h 30, sam 22 fév, 14 h, dim 23 fév, 20 h 30

#Jesuistà » Séances : mer 19 fév, 16 h, ven 21 fév, 20 h 30, sam 22 fév, 18 h, dim 23 fév, 14 h, lun 24 fév, 16 h, mar 25 fév, 14 h et 20 h

DU 26 FÉVRIER AU 3 MARS

Samsam, le film Jeune public » Séance : mer 26 fév, 14 h 15

Morts à crédit Jeune public » Séances : jeu 27 fév, 17 h, sam 29 fév, 16 h 30, dim 1^{er} mars, 16 h 15

Une Belle Équipe » Séances sous-titrage SME : ven 28 fév, 14 h (+ ciné-thé), sam 29 fév, 14 h 30

K contraire » Séances : mer 26 fév, 18 h 15, ven 28 fév, 20 h (+ rencontre), sam 29 fév, 18 h 15, dim 1^{er} mars, 14 h 30, mar 3 mars, 17 h 45

Un jour si blanc » Séances VOSTF : mer 26 fév, 20 h, ven 28 fév, 16 h, dim 1^{er} mars, 11 h (+ ciné-brunch)

Bloody daughter » Séance : mar 3 mars, 19 h 30

Lettre à Franco » Séances VOSTF : mer 26 fév, 16 h, ven 28 fév, 18 h, sam 29 fév, 20 h, dim 1^{er} mars, 18 h et 20 h

» BUREAU Une partie du collectif dans son atelier situé au fort d'Aubervilliers.



Si vous êtes porteur-se-s de projets urbains, n'hésitez pas à contacter le collectif Parenthèse via l'adresse mail : collectifparenthese@gmail.com

Le groupe d'amis et architectes a choisi Aubervilliers pour expérimenter les diverses manières d'habiter l'espace public.

Le collectif Parenthèse transforme la ville et la vie

INSTALLATIONS Parenthèse est un collectif d'architectes tout droit venu de Montpellier. Installé au fort d'Aubervilliers depuis 2016, le groupe d'amis participe à des actions d'aménagement urbain.

Quitter le Sud pour débarquer à Aubervilliers est un projet peu commun. C'est pourtant le pari tenté par les six membres du collectif Parenthèse. « À la sortie de nos études, on avait tous envie de se confronter à la réalité du travail et de l'espace public. Plus que de travailler dans un cabinet d'architecte lambda, nous voulions vraiment être sur le terrain, à la tête de notre propre projet », explique Rémi Chaudagne, l'un des membres du collectif.

C'est grâce à un petit coup de pouce que les six architectes ont pu poser règles à échelle et crayons à Aubervilliers en avril 2016. « Tout a commencé grâce au col-

lectif Approches ! C'est une équipe de trois femmes qui travaillent sur des projets urbains collectifs et partagés. Elles ont travaillé sur une étude d'urbanisme du fort et, dans la foulée, ont pu récupérer une casemate pour monter leurs projets. Il se trouve que les membres d'Approches ! cherchaient des gens motivés pour les rejoindre. Du coup, à la sortie du diplôme, on a répondu à leur appel », explique l'architecte.

CULTURE DE LA VILLE

Le collectif Parenthèse se positionne sur une pratique globale de l'architecture. Il travaille à la fois sur la conception et la réalisation du projet. Une façon de s'impliquer concrètement sur le terrain. « Nous basons notre travail sur des valeurs de partage de la culture de la ville. On essaie de faire prendre conscience aux habitants de la manière dont la ville se fabrique avec la volonté de les amener à s'y intéresser et leur donner envie

d'y prendre part », détaille Rémi Chaudagne. Cette volonté de partage se concrétise lors d'interventions dans l'espace public et de la réalisation de projets. L'année dernière, Parenthèse a collaboré avec Approches ! sur la création d'un lieu temporaire à destination des femmes, l'Aquarium, situé dans le quartier Émile Dubois. « C'est un espace accueillant et convivial, ouvert à toutes, pour se retrouver et partager de bons moments. C'est pour cette raison qu'on a participé à ce projet. Pour nous, l'espace public est vraiment primordial. C'est ce qui permet de faire la société. On réfléchit à comment rendre un espace accueillant, afin que les gens aient envie d'y rester pour y créer du lien, une histoire commune », raconte Rémi. Pour la réalisation de l'Aquarium, les deux collectifs ont travaillé avec les classes des écoles du quartier, une façon ludique de les sensibiliser sur le bien-vivre à Aubervilliers. ● QUENTIN YAO HOQUANTE

Sports



NATATION

Je nage donc je suis

Comme chaque année depuis 2015, la Ville d'Aubervilliers, en lien avec la direction de la cohésion sociale de Seine-Saint-Denis, reconduit le dispositif « Je nage donc je suis » qui vise à permettre à chaque enfant de savoir nager avant son entrée au collège. À ce titre, les Albertvillarien-ne-s qui ne savent pas encore nager en CM2 peuvent bénéficier de cours de natation gratuits durant les vacances scolaires d'hiver. Du lundi 10 au vendredi 21 février 2020, au centre nautique Marlène Peratou (1, rue Édouard Poisson), les participant-e-s inscrits-e-s pourront apprendre à nager en sécurité et maîtriser le milieu aquatique. Huit à dix séances d'une heure par groupe de 10 enfants sont prévues. L'attestation scolaire du savoir-nager (ASSN) est remise aux enfants à la fin de la quinzaine.

ÉCHECS

Le roi de l'échiquier

Le Bangladais de 52 ans Rahman Mizanur, joueur licencié du CMA échecs d'Aubervilliers, a remporté, le 15 décembre dernier, le 5^e Open Bijoy d'échecs rapides à l'issue de la 7^e ronde de parties de 15 minutes. Avec sept victoires, le senior réalise une performance exceptionnelle de 2339 points. Il s'était fait remarquer, l'année dernière, pour son rôle au cinéma dans le film *Fahim* de Pierre-François Martin-Laval avec Gérard Depardieu.

HANDBALL

Ryad Lakbi aux Championnats du monde

Le jeune Ryad Lakbi, 20 ans, formé au CM handball d'Aubervilliers de 2004 à 2016, s'est qualifié avec la sélection marocaine pour les Championnats du monde de handball qui auront lieu en Égypte en 2021. Depuis deux ans, l'aïlier albertvillarien évolue en D1 au club de Tremblay-en-France. Son père est toujours entraîneur au CM d'Aubervilliers. La ville d'Aubervilliers est fière de ses champions !

VIE DE QUARTIER

SERVICE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

» 120 bis, rue Henri Barbusse
Tél. : 01.48.39.50.15
vie-quartiers@mairie-aubervilliers.fr

CALENDRIER

Les chargés de missions et les agents de proximité vous accueillent, afin de vous informer des projets, des événements et prendre en compte vos remarques concernant la vie de quartier.

» Jeudi 13 février, de 14 h à 19 h, à la salle de quartier Maladrière-Émile Dubois, 1, allée Henri Matisse.

» Mercredi 12 février, de 17 h à 19 h, à la salle de quartier des Quatre-Chemins, 134, avenue de la République

Atelier bien-être

Animé par le collectif à la salle de quartier Maladrière-Émile Dubois.

» 1, allée Henri Matisse. Tous les vendredis de 13 h 30 à 16 h.

Le dispositif Auber Inclusion

s'installe au 1, allée Henri Matisse le mardi 25 février de 14 h à 18 h et le mardi 18 février de 14 h à 18 h au gymnase Manouchian, 41, rue Lécuyer, avec au programme :

- le bus de l'initiative où plusieurs acteurs de l'emploi et de l'insertion (Pôle Emploi, mission locale, éducateurs spécialisés...) seront présents et iront à la rencontre des jeunes de 16 à 29 ans (offres de formation, d'emploi...);

- des ateliers sportifs organisés et encadrés par d'anciennes sportives de haut niveau (association Perféo).

Le but de ce dispositif est de repérer et de remobiliser les jeunes qui ne s'adressent pas au service public de l'emploi et leur permettre d'intégrer un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les inscriptions pour le parcours découverte de la Philharmonie de Paris pour les familles sont ouvertes.

Au programme, un atelier de 2 heures avec l'appropriation d'instruments de musique (à Aubervilliers) et une journée à la Philharmonie de Paris le dimanche 29 mars, avec visite du Musée de la musique, déjeuner, ateliers et concert autour de la thématique « comédie musicale ».

» Pour vous inscrire, vous pouvez contacter Myriam Necib au 06.23.12.93.50 ou vous rendre à la salle de quartier, 1, allée Henri Matisse durant les heures d'accueil.

MAISON POUR TOUS BERTY ALBRECHT

» 44-46, rue Danielle Casanova
Tél. : 01.48.11.10.85
centresocialnord@mairie-aubervilliers.fr

Cinéma Le Studio « Vers la nature »

Projection de 7 films d'animation.
» Mardi 11 février de 14 h à 15 h 30. À partir de 5 ans, sur inscription, 2,50 €/personne.

Cité des Sciences : exposition et planétarium

» Mercredi 12 février. À partir de 6 ans, sur inscription (15 places), 2 €/famille. Prévoir des tickets de transport.

Spectacle chantant

» La sorcière du placard à balais »
» Jeudi 13 février. À partir de 6 ans, sur inscription (25 places), 2 €/adulte et 1 €/enfant. Prévoir des tickets de transport.

Atelier confection et dégustation de crêpes

» Vendredi 14 février de 14 h à 16 h. Sur inscription (10 places), 2 €/famille.

Il reste quelques places à l'atelier Zumba, le mercredi de 18 h à 19 h, et au cours de sport le lundi de 9 h à 10 h 30.

PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS

PERMANENCE INFORMATIQUE

Aide aux démarches administratives sur Internet

» Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h. Sans rendez-vous en autonomie; lundi après-midi avec un accompagnement sans rendez-vous; mercredi matin sur rendez-vous.

ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR

» Du lundi au vendredi. Rendez-vous sur inscription au service social 01.48.39.53.00

ÉCRIVAIN PUBLIC (ÉPICÉAS)

» Mardi de 13 h 30 à 17 h et un jeudi sur deux de 13 h 30 à 17 h. Sans rendez-vous vendredi après-midi; aide aux démarches numériques sur rendez-vous.

AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI POUR LES FEMMES (CIDFF)

» Vendredi de 14 h à 17 h. Rendez-vous sur inscription à la Maison Pour Tous

PERMANENCE DÉFENSEUR DES DROITS

» Lundi de 13 h 30 à 17 h sur rendez-vous. Tél. : 06.56.78.93.39

PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS DE SANTÉ

» Jeudi de 14 h à 16 h

MAISON POUR TOUS HENRI ROSER

38, rue Gaëtan Lamy
Tél. : 01.41.61.07.07
centre.roser@mairie-aubervilliers.fr

Activités ponctuelles

ACTIVITÉS ADULTES

Atelier écriture/fabrication

d'un costume dans le cadre du projet « Canal Saint-Denis. La bascule d'un paysage »

» Jeudi 27 février de 9 h 30 à 11 h 30.

Gratuit dans le cadre d'un cours d'apprentissage du français. Ouvert à toutes et tous.

ACTIVITÉS EN FAMILLE

Atelier créatif parents-enfants

» Mercredi 5 février de 15 h à 17 h. À partir de 4 ans, sur inscription, gratuit.

Visite du Musée de la magie

» Mardi 11 février de 10 h à 15 h. Prévoir des tickets de transport et un pique-nique. Sur inscription, 2 €/adulte et 1 €/enfant.

Atelier cuisine en famille, parents-enfants,
» Mercredi 12 février de 10 h à 14 h. À partir de 6 ans, sur inscription, 2 €/famille.

« Miru-Miru », ciné-goûter

» Jeudi 13 février de 15 h 15 à 17 h.

À partir de 3 ans et rencontre avec l'artiste. Sur inscription, 2,50 €/personne.

Cinéma « La famille Addams »

» Vendredi 14 février de 13 h 15 à 16 h.

Parents-enfants à partir de 7 ans. Sur inscription, 2,50 €/personne.

Atelier carnaval

Fabrication de costumes

» Lundi 17 et mardi 18 février de 14 h à 16 h. Jeudi 20 et vendredi 21 février de 14 h à 16 h, 2 €/famille.

ACTIVITÉ ENFANTS

Jonglage pour les 7-12 ans

» Lundi 17 février de 10 h à 12 h.

Sur inscription, gratuit.

PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS

PERMANENCE INFORMATIQUE

Aide aux démarches administratives sur Internet

» Lundi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h.

Sans rendez-vous.

ASSISTANTE SOCIALE SECTEUR LANDY

» Mardi de 14 h à 17 h. Rendez-vous sur inscription au service social 01.48.39.53.00

MÉDIATION CHINOISE (PIERRE DUCERF)

» Mercredi de 10 h à 12 h. Sans rendez-vous.

ÉCRIVAIN PUBLIC (ÉPICÉAS)

» Lundi de 13 h 30 à 17 h et un jeudi sur deux de 13 h 30 à 17 h. Sans rendez-vous.

Pour le jeudi, téléphoner avant pour vérifier la présence de l'écrivain public.

AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI POUR LES FEMMES (CIDFF)

» Jeudi de 9 h à 12 h. Rendez-vous sur inscription à la Maison Pour Tous.

» Vendredi de 9 h à 12 h. Rendez-vous sur inscription à la Maison Pour Tous.

MÉDIATION SOCIO-CULTURELLE ET FAMILIALE SONINKE (ABDI)

» Vendredi de 9 h à 12 h. Rendez-vous sur inscription à la Maison Pour Tous.

Activités hebdomadaires

OBJECTIF ZÉRO FAUTE

Grammaire et orthographe

» Lundi de 10 h à 11 h. Gratuit.

COURS DE FRANÇAIS ET ATELIER EXPRESSION LANGUE FRANÇAISE

» 5 €/adulte/trimestre pour un, deux ou trois ateliers. Mardi de 9 h à 11 h; Jeudi de 9 h à 11 h; Vendredi de 10 h à 11 h 30.

COURS INFORMATIQUE

» Pour les adultes débutants. Mercredi de 9 h à 11 h. 5 €/adulte/trimestre.

DÉCOUVERTE ARABE

» Lundi de 13 h 30 à 14 h 30. Gratuit.

COUTURE

» Lundi de 10 h à 12 h. Gratuit. Mardi de 13 h 30 à 16 h. 10 €/adulte/trimestre.

YOGA / GYMNASTIQUE DOUCE

» Mardi de 9 h à 10 h. 5 €/adulte/trimestre.

À votre service

NUMEROS UTILES

URGENCES

Urgences : 112
Pompiers : 18
Police-secours : 17
Samu : 15
Samu social : 115
Centre antipoison : 01.40.05.48.48

SANTÉ

Urgences médicales nuit, week-ends, jours fériés : 01.48.32.15.15
SOS Médecin : 01.47.07.77.77
ou le 3624 (0,118 € la minute, 24h/24)

Urgences hôpital La Roseraie : 01.48.39.42.62
Centre de santé municipal Docteur Pesquié : 01.48.11.21.90
SOS dentaire : 01.43.37.51.00

Pharmacies de garde : liste mise à jour régulièrement sur www.monpharmacie.idf.fr

PROPRETÉ

ALLÔ AGGLÔ : 0800 074 904 (numéro gratuit depuis un fixe et mobile) Service de Plaine Commune pour toutes vos demandes d'information, vos démarches et vos signalements en matière de propreté et d'espace public.
Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 heures et 13 heures - 17 h 15
Le samedi : 8 h 30 - 12 h 30
DÉCHETTERIE : 0.800.074.904

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie d'Aubervilliers
Tél. : 01.48.39.52.00
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 heures
Le samedi de 8 h 30 à 12 heures
Police municipale et stationnement : 01.48.39.51.44

AUTRES

Enfance maltraitée : 119
Jeunes violence écoute : 0.800.202.223
Violences conjugales : 3919
Solidarité vieillesse : 0.810.600.209
Urgences vétérinaires : 0.892.68.99.33

PRÉCISION

La Rédaction tient à vous préciser que les chiffres relatifs au type de handicap et les enfants touchés par le handicap, publiés dans Les Nouvelles d'Auber n°31, ne concernent que les personnes accompagnées par le service de coordination municipale du handicap, et non l'ensemble des personnes handicapées d'Aubervilliers.

Groupe des élus communistes, progressistes, écologistes et citoyens



LE COMBAT PAYE !

La Municipalité s'est toujours farouchement battue contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil et cela porte ses fruits. Le 29 janvier dernier, le tribunal d'instance de Bobigny a une nouvelle fois délibéré en faveur de la Ville et des victimes de ces actes abjects qui bien que non reconnus comme crimes en sont bel et bien, leurs auteurs non contents de s'enrichir profitent de la désespérance humaine et instrumentalisent la détresse. Pour la première fois, la Ville qui s'était portée partie civile est indemnisée à ce titre, et ce au-delà de l'euro symbolique, mais également pour préjudice d'image. C'est une grande victoire, même si elle ne marque que la poursuite du combat qu'il nous faut intensifier afin d'éradiquer ce fléau. Je voudrais à ce titre remercier le service hygiène et santé et tous ses agent-e-s, ainsi que le service juridique de la Ville qui œuvrent au quotidien pour protéger les habitantes et les habitants. Il ne suffit pas d'avoir la volonté politique, il faut aussi s'en donner les moyens et sur ces questions nous ne lâcherons jamais rien. L'exploitation de la détresse, de la misère ou tout simplement de situations complexes sont à combattre. Il n'est pas possible de tolérer cette délinquance en « col blanc ». Une nouvelle fois, la pugnacité de la Ville est saluée et ce n'est que justice.

» SOIZIG NEDELEC
ADJOINTE À LA MAIRE

Parti radical de gauche et apparentés

Tribune non conforme

Groupe gauche communiste et apparentés

Non parvenu

Groupe socialiste et républicain (opposition municipale)

Non parvenu

Ensemble



CONTINUONS LE COMBAT !

La mobilisation contre la mise en place d'une retraite à points continue! La longueur exceptionnelle de la grève reconductible explique que des formes nouvelles de lutte se mettent en place. Mais notre volonté ne faiblit pas, illustrée par les sondages : deux personnes sur trois demandent le retrait du projet de loi. Chacun a bien compris les répercussions sur sa propre situation de cette réforme, ainsi que les effets à long terme.

À Aubervilliers, l'interpo des grévistes regroupant de nombreux secteurs en lutte est très dynamique et les actions diversifiées: AG, manifestations, distributions de tracts, piquets de grève, marches et traite aux flambeaux, soupe populaire...

La solidarité se manifeste notamment par le soutien financier exprimé dans les caisses de grève par les habitant-e-s, les partis politiques et la Municipalité. N'hésitons pas à y souscrire dans la mesure de nos moyens.

Le gouvernement Macron doit céder! Nous devons dès maintenant poursuivre la mobilisation par tous les moyens et utiliser dans les semaines et les mois qui viennent toutes les occasions, institutionnelles ou non, pour peser sur le pouvoir. Et nous n'en manquerons pas.

» ROLAND CECOTTI-RICCI
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Engagés pour Aubervilliers (opposition municipale)



STOP AU BAC BLANQUER, NON AUX E3C, STOP AU TRI SOCIAL !

La logique libérale poursuit son chemin à l'Éducation nationale en produisant toujours plus d'inégalités territoriales. Avec la réforme du baccalauréat, les lycéen-ne-s des villes populaires, comme Aubervilliers, se heurtent à une profonde dégradation du principe de l'égalité des chances à l'école, déjà bien remise en question par le dispositif Parcoursup.

La réforme Blanquer vise idéologiquement à sélectionner les élèves le plus tôt possible. Il ne s'agit pas d'évaluer la progression continue de l'élève avec les E3C (épreuves communes de contrôle continu), mais de réaliser un tri social discriminant par rapport à tous ceux qui postuleront dans Parcoursup pour accéder aux études supérieures.

La prise en compte des E3C dans Parcoursup officialise de fait la disparition du bac véritablement national. Un bac décroché en Seine-Saint-Denis n'aura pas la même valeur que celui obtenu dans un lycée au cœur de Paris. Quels élèves y gagnent? Les privilégié-e-s, celles et ceux qui bénéficient d'un soutien familial élevé et régulier, d'un soutien scolaire privé onéreux... Plus globalement, cette succession de réformes va accentuer l'individualisation, la catégorisation et l'isolement des lycéen-ne-s des villes populaires. L'ascenseur social n'est désormais plus en panne, il vient d'être carrément supprimé.

» RACHID ZAÏRI ET DANIEL GARNIER
CONSEILLERS MUNICIPAUX

Dynamique citoyenne



AUBERVILLIERS, VILLE DE TOUS LES SPORTS

À Aubervilliers, le sport n'est pas qu'un jeu. C'est là que les générations se rencontrent, que les quartiers se côtoient, que la jeunesse s'épanouit. C'est là que se s'ancre la fierté d'être d'Aubervilliers. C'est là que se vivent la tolérance, le dépassement de soi et la fraternité.

Le sport est dans l'ADN de cette ville. Les champion-ne-s Sarah Ourahmoune, Abou Diaby ou Totof, les étoiles de demain Salahidine Parnasse ou Lévi Ntumba... Le Boxing Beats, le basket, le FCMA, la gym, l'athlétisme, le hand...

Mais pourra-t-on toujours faire briller les talents d'Aubervilliers demain? Les installations sportives ne sont plus au niveau et les associations souffrent du manque de moyens.

Il est urgent de réaffirmer le soutien de la Municipalité à la pratique du sport. De valoriser le travail énorme réalisé par les associations et leurs bénévoles. De promouvoir le sport à l'école et dans l'espace public. D'impulser un grand plan de remise à niveau des installations sportives de la ville. Les Jeux 2024 approchent, profitons-en!

» SOFIENNE KARROUMI
ADJOINTE À LA MAIRE

LR-MODEM (opposition municipale)

Non parvenu

© ARCHIVES MUNICIPALES



»FRONTON La Maison de justice de paix au début du xx^e siècle, dans le square Stalingrad.

EN DATES

1903 Inauguration de la Maison de justice de paix

1997 Mise en place des contrats locaux de sécurité (CLS)

2000 Inauguration de la Maison de la justice et du droit (MJD)

RÉGULARITÉ En 1903, Achille Domart, alors Maire de la ville, inaugurerait ce qu'on appelait la Maison de justice de paix, dans le square Stalingrad. Rebaptisée Maison de la justice et du droit, elle conserve aujourd'hui encore les mêmes fonctions.

À Aubervilliers, où le Maire Jack Ralite interpelle depuis plusieurs années le ministère de la Justice pour obtenir une telle structure, on attendait cela depuis longtemps. Le 28 octobre 1997, une circulaire interministérielle, complétée par celle du 7 juin 1999, institue les contrats locaux de sécurité (CLS). Lesquels, dans le cadre d'une politique de sécurité intérieure et d'un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales principalement, visent à la prévention en matière de délinquance, au développement d'une police de proximité, en se donnant les moyens d'y parvenir sous l'égide d'une Maison de justice et du droit (MJD). En effet, dans ces années-là, les actes de vandalismes vont crescendo et deviennent le lot quotidien des habitant·e·s de certains quartiers de la ville, comme ceux du Landy, des Quatre-Chemins ou de La Maladrerie. Les bilans dressés lors de réunions de quartiers sont préoccupants et les pétitions se multiplient.

UN RÔLE DE MÉDIATEUR
ET DE CONCILIEUR

La signature du contrat local de sécurité aura pour la ville une première conséquence immédiate : l'ouverture de la Maison de justice et du droit tant attendue, installée dans l'ancien commissariat de la rue Bernard et Mazoyer après une rénovation complète. Cette nouvelle structure sera placée sous l'autorité du Parquet qui

Un espace pour régler les litiges du quotidien et consolider les liens entre le service public et les citoyen·ne·s.

La Maison de justice, un siècle de services

sera chargé d'en nommer et d'en diriger le personnel. Les fonctionnaires de l'État auront pour tâche de traiter plus rapidement les faits de petite délinquance, infractions, troubles de l'ordre public, différends familiaux et autres conflits de voisinage qui ont peu de chance d'aboutir devant un tribunal. C'est bien là l'objectif principal de cet établissement, mais pas seulement.

Outre son rôle de médiateur pour lequel la Maison de justice et du droit aura pour mission de rappeler à toutes et tous l'existence de la loi et les devoirs de chacun·e, elle endossera aussi le rôle de conciliateur, afin d'aider et de mieux faire connaître leurs droits aux Albertivillarien·ne·s. Bernard Vincent, maire-adjoint à la prévention et à la sécurité des personnes et des biens de l'époque précisait alors : « Il ne s'agit pas de se substituer au tribunal d'instance ou de

grande instance, mais de diminuer le nombre d'affaires dites "classées" et qui n'aboutissent jamais devant des tribunaux. »

LE PÔLE JURIDIQUE DE LA VILLE

Au terme de dix-huit mois de travaux, financés en grande partie par le conseil régional mais aussi par la Municipalité, Aubervilliers bénéficiera désormais d'un lieu qui se veut et se doit d'être le pôle juridique de la ville. Ainsi, la Maison de justice et du droit sera inaugurée le 8 mars 2000 en présence de Bernard Hegelsteen, préfet de Seine-Saint-Denis, Jean-Paul Simonnot, procureur de la République, Serge Méry, vice-président du conseil régional d'Île-de-France, et du Maire Jack Ralite, qui remettra symboliquement les clés à Yannick Duport, greffier chargé de la gestion quotidienne et de la supervision des dossiers de la MJD.

**L'objectif :
traiter
les faits de
petite
délinquance**

Remarquablement rénovée par les services techniques municipaux et les entreprises d'Aubervilliers, elle abrite, sous protection de la justice, de nombreux services comme la médiation et la réparation judiciaire, l'aide aux victimes, le droit des mineurs, des étrangers, des locataires, pour n'en citer que quelques-uns. La MJD peut maintenant remplir sa mission d'amélioration de l'accès au droit pour toutes et tous. Factuellement, elle répondra à la petite délinquance en recevant, à la demande du Parquet, les auteurs et les victimes d'infractions de petite gravité. Ensuite, certains litiges d'ordre civil (comme les problèmes de voisinage) pourront y être entendus, et éventuellement résolus. Enfin, chacun·e devrait trouver auprès de la MJD des informations suffisamment précises pour savoir où et à qui s'adresser. Yannick Duport reconnaissait : « L'organisation judiciaire est très complexe. Au tribunal de grande instance il est fréquent de voir arriver des personnes déclarant : "Je veux divorcer." Si le cas ne relève pas de la Maison de la justice et du droit, je fais en sorte que les gens repartent avec des réponses suffisamment fiables pour qu'ils aillent frapper immédiatement à la bonne porte. » Administrée par le tribunal de grande instance de Bobigny (rebaptisé, depuis janvier 2020, tribunal judiciaire) et placée sous l'autorité conjointe de son président et du procureur de la République, la nouvelle MJD trouvera peu à peu sa place, sous l'impulsion de ses missions et du travail de ses différent·e·s intervenant·e·s.

Et si l'ouverture de ce lieu fut une bénédiction en 2000, Achille Domart, lui, n'imaginait sans doute pas en inaugurant cette maison en 1903, qu'elle serait encore en fonction quelque cent dix-sept ans plus tard. ● MAYA KACI